

DÉLIBÉRATION N° CS 2022-01-008

COTISATIONS ADHÉRENTS 2022

Nombre de membres :

En exercice : 32

Présents : 21

Votants : 21

L'an deux mil vingt-deux, le 14 février ;

L'assemblée délibérante du Syndicat mixte Cyclad, s'est réunie en séance ordinaire à l'atelier CycloB à Surgères, sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX.

Présents / Membres titulaires

Mesdames Ornella TACHE – Éliane TRAIN – Anne-Sophie DESCAMPS – Gislaine GOT

Messieurs Jean-Michel CHATELIER – Christian LUCAZEAU – Serge BERNET – Jean-Luc DUGUY
Jérôme GARDELLE – Emmanuel JOBIN – Éric GUINOISEAU – Jean GORIOUX – Denis DUBOURGNOUX
Jean-Paul GAILLOT – David RAFFÉ – Sylvain BARREAUD – Philippe NEAU – Alain FONTANAUD

Présents / Membres suppléants

Madame Marie-Noëlle GIRAUD suppléante de Monsieur Jacky RAUD
Madame Isabelle COSSON suppléante de Monsieur Pierre TUAL
Monsieur Bruno ASPERTI suppléant de Monsieur Philippe PELLETIER

Présence des suppléants sans vote**Absents titulaires**

Madame Gisèle VERGNON

Messieurs Jacky RAUD (*excusé*) – Jean MOUTARDE (*excusé*) – Michel LALAZON – Hubert COUPEZ
Julien GOURRAUD – Jean-Luc FOURRÉ (*excusé*) – Gaby TOUZINAUD – PIERRE TUAL – Stéphane AUGÉ
Pascal ALVAREZ – Sylvain FAGOT (*excusé*) – Laurent RENAUD – Philippe PELLETIER (*excusé*)

Secrétaire de séance

Madame Isabelle COSSON

Convocations envoyées le :

04 février 2022

Affichage de la convocation le : 04 février 2022

(Art. L2121-10 du CGCT)

Publication (affichage) ou notification du :

15 février 2022



Monsieur le 2^{ème} Vice-président propose les participations **au titre de l'année 2022** :

1 - Compétence « traitement »

	Cotisation en € net par habitant
Traitement des ordures ménagères, emballages, verre, papier et filières déchetteries	33,50 €
Traitement des ordures ménagères, emballages, verre et papier – Tarif spécial CDC Ile de Ré	76,50 €
Traitement des filières déchetteries (hors transport) – Tarif spécial CDA Saintes	9,00 €

2 - Compétence « Déchetterie »

	Cotisation en € net par habitant
Accès des particuliers	20,50 €
Agent supplémentaire	3,50 €*

* sur une base de 35 heures travaillées



Syndicat Mixte Cyclad
CS70019 – 1 rue Julia et Maurice Marcou – 17700 Surgères
Tél. : 05 46 07 16 66 – E-mail : contact@cyclad.org
N° Siret : 251 701 900 00036

cyclad.org





3 - Compétence « collecte »

	Taille des communes	Fréquence	Avec bacs individuels	Cotisation en € net par habitant
Collecte des ordures ménagères, emballages, verre et papier en point d'apport volontaire	< 4 000 habitants	OM C1 + EMB C0,5		28,00 €
		OM C1 + EMB C1		32,50 €
		OM C0,5 + EMB C1	OM /EMB	30,50 €
	> 4 000 habitants	OM C0,5 + EMB C1	OM /EMB	30,50 €
		OM C1 + EMB C1	OM /EMB	30,50 €
		OM C2 + EMB C1		34,50 €
Option : Lavage/maintenance bac de regroupement				1,00 €

4 - « Autres cotisations »

- **Prestations spécifiques** : sur la base d'un taux horaire (comprenant l'équipage et l'ensemble routier)
 - (Net de l'heure x nombre de ramassages /an x temps de collecte)
 - ↳ Forfait week-end (location d'une benne + chauffeur) 1 200 €
 - ↳ Forfait « gens du voyage » (mise en place et location d'une benne, collecte et traitement) 550 €

Modalités : Chaque adhérent doit faire sa demande par courrier avant le 31 décembre n-1, soit le 31 décembre 2021 pour une application en 2022.





- **Prestations camping (sauf CDC Ile de Ré – cotisation particulière) :**

Nombre de nuitées (année n-1) en jours	=	équivalent habitants (à ajouter à la population INSEE de l'adhérent Cyclad pour le calcul de la cotisation)
Formule :		
<u>365</u> (base des jours de service par habitant et par an)		

Modalités : chaque adhérent doit envoyer copie de sa déclaration d'occupation de ses campings avant le 30 juin 2022.

Ces explications entendues, Monsieur le 2^{ème} Vice-président demande au Comité Syndical de se prononcer sur la présente délibération.

**Après en avoir délibéré, le comité syndical,
21 membres présents, 21 membres votants, à l'unanimité,**

- Approuve le montant des cotisations « adhérents 2022 » comme indiqué ci-dessus,

Monsieur le Président, Monsieur le 2^{ème} Vice-président et Madame le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait à Surgères, le 15 février 2022

Extrait certifié conforme,

Le Président

Jean GORICUX

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

